

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération N°2017/147

**OBJET :** MISE EN ŒUVRE D'UN CHALET D'ACCUEIL MOBILE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – STATIONS DE DEMAIN / CDESI.

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** les travaux du service communautaire APN, validés par la commission communautaire APN, visant à rationaliser et pérenniser l'exploitation des sites nordiques de l'Ubaye ;

**CONSIDERANT** le fort potentiel du domaine nordique du col de Larche, qui garantit un enneigement naturel de qualité en raison de son altitude, et un réseau de pistes particulièrement appréciées (celles-ci ont fonctionné cette saison du 03 décembre 2016 au 02 avril 2017) ;

**CONSIDERANT** le projet de mise en œuvre d'un chalet mobile, indispensable pour la pérennisation de l'exploitation du domaine nordique du col de Larche ;

Sur proposition du Vice-président de la Communauté des Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » en charge des Activités de Pleine Nature ;

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

- **DONNE** son accord à la mise en œuvre de ce projet.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % du montant HT.
- **SOLLICITE** de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT.
- **SOLLICITE** du département et de la région la possibilité de commencer les travaux prévus avant la réception de l'arrêté de subvention.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention CD04 (30 %)	6 000 €	Mise en œuvre d'un chalet accueil mobile	20 000 € HT
Subvention PACA (50%)	10 000 €		
Autofinancement CCVU	4 000 €		
<b>Total Recettes</b>	<b>20 000 €</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>20 000 € HT</b>

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Annexe ski 2017 de la CCVUSP - Section d'investissement – chapitre 21 - article 2145 – services 1002 et 1003.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.



